



Bruxelles, le 4.3.2016
COM(2016) 120 final

ANNEXES 1 to 2

ANNEXES

de la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

Retour à l'esprit de Schengen – Feuille de route

ANNEXE I: Aperçu des notifications concernant la réintroduction des contrôles aux frontières intérieures en raison de la crise migratoire; septembre 2015 à février 2016¹.

¹ Les dates mentionnées ci-après correspondent à celles indiquées dans les notifications reçues.

État membre	Article 25 du code frontières Schengen (événements nécessitant une action immédiate)	Articles 23/24 du code frontières Schengen (événements prévisibles)
Allemagne Portée: toutes les frontières; contrôles axés sur la frontière terrestre entre l'Allemagne et l'Autriche.	<u>Réintroduction:</u> 13-22 septembre 2015 <u>Prolongations:</u> 23 septembre - 12 octobre 2015, 13 octobre 2015 – 1 ^{er} novembre 2015, 2-13 novembre 2015. <u>Expiration/Fin des 2 mois:</u> 13 novembre 2015	<u>Réintroduction:</u> 14 novembre 2015 – 13 février 2016 <u>Prolongation:</u> 13 février 2016 – 13 mai 2016
Autriche Portée: toutes les frontières; contrôles plus particulièrement axés sur la frontière terrestre entre l'Autriche et la Slovaquie.	<u>Réintroduction:</u> 16 - 25 septembre 2015. <u>Prolongations:</u> 26 septembre - 15 octobre 2015 16 octobre - 4 novembre 2015, 5-15 novembre 2015. <u>Expiration/Fin des 2 mois:</u> 15 novembre 2015	<u>Réintroduction:</u> 16 novembre 2015 – 15 février 2016 <u>Prolongation:</u> 16 février 2016 – 16 mars 2016
Slovaquie Portée: frontière terrestre avec la Hongrie.	<u>Réintroduction:</u> 17-26 septembre 2015; <u>Prolongations:</u> 27 septembre - 16 octobre 2015 <u>Fin:</u> 16 octobre 2015	
Hongrie Portée: frontière terrestre avec la Slovaquie.	<u>Réintroduction:</u> 17-27 octobre 2015 <u>Prolongations:</u> - <u>Fin:</u> 27 octobre 2015	
Suède Portée: toutes les frontières; contrôles plus particulièrement axés sur les ports situés respectivement dans la région de police Sud et la région de police Ouest et sur le pont de l'Öresund.	<u>Réintroduction:</u> 12-21 novembre 2015. <u>Prolongations:</u> 22 novembre - 11 décembre 2015, 12-20 décembre 2015, 20 décembre 2015 - 9 janvier 2016 <u>Expiration:</u> 9 janvier 2016	<u>Réintroduction:</u> 9 janvier - 8 février 2016 <u>Prolongations:</u> 9 février - 9 mars 2016
Norvège Portée: toutes les frontières; contrôles axés sur les ports depuis lesquels sont assurées des liaisons par transbordeur vers la Norvège via les frontières intérieures.	<u>Réintroduction:</u> 26 novembre 2015 - 6 décembre 2016 <u>Prolongations:</u> 6 - 26 décembre 2015, 26 décembre 2015 – 15 janvier 2016. <u>Expiration:</u> 15 janvier 2016	<u>Réintroduction:</u> 15 janvier - 14 février 2016 <u>Prolongations:</u> 15 février - 15 mars 2016
Danemark Portée: toutes les frontières intérieures; contrôles axés sur les transbordeurs en provenance d'Allemagne et sur la frontière terrestre avec l'Allemagne.	<u>Réintroduction:</u> 4 - 14 janvier 2016 <u>Prolongations:</u> 15 janvier - 3 février 2016 4 - 23 février 2016 24 février - 4 mars 2016 <u>Expiration/Fin des 2 mois:</u> 4 mars 2016	<u>Réintroduction:</u> 4 mars - 3 avril 2016
Belgique Portée: frontière entre la province de Flandre occidentale et la France.	<u>Réintroduction:</u> 23 février - 23 mars 2016	

ANNEXE II: Soutien complémentaire de la Commission et des agences de l'UE à la Grèce

Recommandation	Soutien de la Commission / des agences de l'UE
Mettre pleinement en œuvre l'approche dite des centres de crise («hotspots») <i>Recommandations du Conseil: 5, 7 et 9</i> <i>Recommandation de la Commission: 5</i>	Intensification par les experts de la Commission et par Frontex du soutien à la Grèce dans la mise en œuvre de l'approche dite des centres de crise («hotspots») et du programme de relocalisation ² . Compte tenu de l'évaluation des besoins de la Grèce (une fois qu'elles l'auront reçue), la Commission et Frontex devront examiner avec cet État membre le programme national grec financé par le Fonds pour la sécurité intérieure afin de redéfinir les priorités et/ou de réviser ce programme, si nécessaire, d'ici la fin du mois de mars, afin que tous les migrants fassent l'objet des vérifications systématiques nécessaires dans les bases de données pertinentes.
Relever et enregistrer dans Eurodac les empreintes de tous les migrants arrivés dans des conditions irrégulières <i>Recommandations du Conseil: 6, 7, 9 et 40</i> <i>Recommandation de la Commission: 6</i>	La Commission et eu-LISA aideront la Grèce à réparer le bogue du logiciel d'ici la fin du mois de mars afin d'éviter une panne du système informatique, puis procéderont à une mise à niveau complète du système informatique sous-jacent. Compte tenu de l'évaluation des besoins de la Grèce (une fois qu'elle l'aura reçue), la Commission devra examiner avec cet État membre le programme national grec financé par le Fonds pour la sécurité intérieure afin de redéfinir les priorités et/ou de réviser ce programme, si nécessaire, d'ici la fin du mois de mars en ce qui concerne les ressources affectées aux équipements techniques.
Lancer immédiatement les procédures de retour <i>Recommandation du Conseil: 10</i> <i>Recommandation de la Commission: 12</i>	Afin d'appliquer le nouveau programme à l'appui des activités opérationnelles flexibles en matière de retour, la Grèce et Frontex doivent recenser les besoins d'ici le 15 mars. La Commission doit examiner avec la Grèce les possibilités de financement à disposition pour la politique de retour dans le contexte du programme national de la Grèce au titre du Fonds «Asile, migration et intégration».
Assurer suffisamment d'opérations de patrouille en mer/assurer la surveillance de la frontière maritime <i>Recommandation du Conseil: 13</i> <i>Recommandation de la Commission: 2</i>	Frontex devra immédiatement apprécier, une fois reçue, l'évaluation des besoins de la Grèce afin de préparer le déploiement supplémentaire d'équipes européennes de garde-frontières et, si nécessaire, de lancer d'autres appels à contributions d'ici le 22 mars au plus tard.
Faire en sorte que les ressortissants de pays tiers ne puissent quitter le territoire de la	Frontex devra immédiatement apprécier, une fois reçue, l'évaluation des besoins de la Grèce afin de préparer le déploiement supplémentaire d'équipes européennes de

² Voir le rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil intitulé: Rapport d'avancement sur la mise en place des centres de crise («hotspots») en Grèce [COM(2016) 141 du 4 mars 2016].

<p>Grèce que par les points de passage frontaliers désignés <i>Recommandations du Conseil: 1, 9, 10 et 50</i> <i>Recommandation de la Commission: 4e</i></p>	<p>garde-frontières et, si nécessaire, de lancer d'autres appels à contributions d'ici le 22 mars au plus tard.</p>
<p>Utiliser pleinement et efficacement les ressources allouées par les fonds européens existants pour mettre en œuvre les recommandations <i>Recommandation de la Commission: 13</i></p>	<p>En s'appuyant sur l'évaluation des besoins de la Grèce, une fois qu'elle l'aura reçue, la Commission devra examiner avec cet État membre ses programmes nationaux relevant respectivement du Fonds pour la sécurité intérieure et du Fonds «Asile, migration et intégration», afin de redéfinir les priorités et/ou de réviser ces programmes, s'il y a lieu, d'ici la fin du mois de mars (voir ci-dessus).</p>